

Memorandum sur les événements du 15 octobre 1987

LE *Memorandum* dont nous publions les principaux extraits se réfère à des événements remontant à plus d'un an : le putsch du 15 octobre 1987 à Ouagadougou. Celui-ci mettait fin à quatre ans de « révolution burkinabè » inséparable d'un homme, Thomas Sankara, président du Faso, dont on n'a sans doute pas fini de mesurer l'influence sur la jeunesse d'Afrique noire.

Et pourtant, des cinq pays les plus pauvres du monde, le Burkina Faso est le moins peuplé, un de ceux où la population urbaine est la plus faible. Ce pays enclavé est aussi un des moins actifs dans le commerce international, ce qui n'a pas empêché une progression alarmante de l'inflation et de l'endettement au cours des années soixante-dix et au début des années quatre-vingts.

Dans ce pays, pauvre parmi les pauvres et doté d'une classe dirigeante des plus étroites, une réelle liberté de parole (exprimée en particulier à travers un mouvement syndical structuré) a toujours prévalu pour dénoncer la corruption et le jeu contradictoire des intérêts régionalistes et ethniques.

Blaise Compaoré, principal protagoniste du putsch, avait joué un rôle décisif, en 1983, dans l'accession de Sankara au pouvoir.

Il fut un des membres influents du CNR (Conseil national de la révolution) mais n'eut jamais l'occasion d'occuper le devant de la scène, accaparée par la forte personnalité du président du Faso.

Il est dans la nature d'un tel document de céder à un radicalisme déclamatoire qui en rend la lecture parfois pénible. Mais le *Memorandum* s'inscrit dans une démarche surprenante et, à ce titre, mérite attention. Quel bénéficiaire de purge sanglante, en Afrique ou ailleurs, a pris la peine de produire à froid un aussi long inventaire justificatif ? Il y a de surcroît, dans le cas présent, la volonté d'inscrire ce plaidoyer *pro domo* dans une démarche collective puisqu'il ne fut diffusé qu'à l'issue des « assises nationales du bilan critique des quatre années de Révolution » (janvier 1989).

Il ressort, d'une lecture cursive, deux arguments principaux confortant l'hypothèse du caractère inéluctable de l'issue tragique et assimilant la purge à un acte révolutionnaire ; mais la première question qui vient à l'esprit est : qui cherche-t-on à convaincre ?

Le *Memorandum* est sans aucun doute à usage interne. En se décernant avec insistance un brevet d'orthodoxie révolutionnaire, les auteurs cherchent à se concilier l'aile doctrinaire de la révolution du 4 août. En dénonçant les dérives et les excès du régime sankariste, ils essayent de rassurer une société civile urbaine rétive à un façonnement au pas de charge de l'« homme burkinabè nouveau » et supportant de plus en plus mal des mesures socio-économiques contraignantes — plus spectaculaires et symboliques que radicales toutefois — et que le *Memorandum* condamne sans ambage.

On est pourtant aussi tenté de mettre l'accent sur les usages externes d'un tel document. Aux régimes africains progressistes, émus par le règlement de compte fratricide, on propose une explication politique où rien ne manque au respect de la grille marxiste-léniniste. Aux modérés, on laisse entendre que le Front populaire n'aspire qu'à retrouver une place, en quelque sorte banalisée, dans le concert des nations africaines. Cette volonté de rassurer vaut aussi vis-à-vis des pays du Nord et d'une presse internationale que l'on sent pour le moins réticente par rapport au nouveau régime.

Revenons sur les deux lignes de force du *Memorandum*. L'événement du 15 octobre était prévisible, voire attendu par les couches sociales que gagnait un mécontentement croissant. Toutefois, il ne marque pas une rupture par rapport à la ligne révolutionnaire mais manifeste une volonté de « rectification » par rapport à celle-ci. Le *Memorandum*, qui met en avant ce legs idéologique et revendique pour le Front populaire l'héritage révolutionnaire du 4 août, s'attarde dans le même temps sur la personnalisation excessive du pouvoir précédent et tente de démythifier le personnage de Sankara, dissociant ainsi le régime d'une de ses figures de proue. On note par ailleurs l'insistance avec laquelle le Front populaire

marque son souci de produire des textes et de se fonder sur eux, reprochant au CNR d'avoir mis deux ans à établir les siens. N'y a-t-il pas, là aussi, le souci de substituer au charisme de l'ancien président une autre légitimité, par les textes ?

On retiendra d'abord les critiques portant sur *le manque d'organisation* d'avant-garde et sur les dysfonctionnements ayant affecté le CNR. L'argument n'est pas dénué de fondement mais il renvoie sans doute à une opposition profonde de conception du processus révolutionnaire. La « Révolution démocratique et populaire » de Sankara a triomphé en l'absence de parti de masse et même de classe candidate au pouvoir. L'empirisme du nouveau président le conduisit à préférer la pluralité des partis à un utopique parti révolutionnaire : « *Nous ne voulons pas focaliser notre réflexion et nos préoccupations sur la notion de parti (...). Un des inconvénients du parti, c'est qu'il devient trop restrictif, trop sélectif par rapport à une mobilisation de masse* (1). » Dans le discours actuel transparaît au contraire le souci de revenir à une organisation politique orthodoxe et la condamnation, significative, de ce que l'on peut appeler ici le populisme de Sankara (qui n'apparaît certes pas en ces termes dans le document mais sera explicitement dénoncé dans des discours ultérieurs) (2). On retrouve ainsi dans le *Memorandum* une conception volontariste et autoritaire du pouvoir et le marxisme affiché ressemble fort à « une idéologie d'appareil au service de forces politiques confrontées à un déficit structurel de légitimation » (3). Sans doute est-ce sur ce point que se marque le plus le décalage entre le populisme nationaliste de Thomas Sankara et le marxisme de ses successeurs (4).

Le *Memorandum* occulte curieusement le débat sur les CDR, substitut à une large mobilisation populaire, alors qu'ils avaient été conçus comme « organisation authentique du peuple dans l'exercice du pouvoir révolutionnaire ». Il est donc paradoxal que ne leur soit accordée qu'une place relativement marginale dans ce document. Alors que les réactions d'hostilité et de méfiance de la population vis-à-vis de ces structures para-militaires furent probablement une des manifestations les plus immédiatement perceptibles du divorce intervenu entre les Burkinabè et leurs dirigeants, il est ici comparativement peu fait référence à cette incapacité fondamentale du pouvoir à maîtriser ses propres organes de contrôle, pourtant recon-

(1) J. Ziegler, J.-Ph. Rapp, *Sankara, un nouveau pouvoir africain*, Lausanne/Paris, P.M. Favre/ABC, 1986, pp. 86-87.

(2) Cf. « Message du nouvel An du Président du Front populaire à la nation », *Carrefour africain*, 8 janvier 1988.

(3) Z. Laïdi, *Les contraintes d'une riva-*

lité. Les superpuissances et l'Afrique (1960-1985), Paris, la Découverte (coll. armillaire), 1986, p. 227.

(4) « Faut-il aider les successeurs de Sankara ? », *Géopolitique africaine*, février 1988, p. 177.

nue dès avril 1986, lors de la première Conférence nationale des CDR.

Certes, dans le *Memorandum*, ils sont dénoncés comme « organes de terreur et de rançonnement du peuple », mais, après une condamnation rapide de leurs abus (déviation anarchistes et policières, vandalisme, exactions), c'est surtout sur leurs dirigeants (bureaucrates et « larbins ») et sur certains éléments marginaux « socialement dégénérés et de mauvaise moralité » que portent les accusations. En outre, loin d'être fondamentalement remis en cause, les CDR font l'objet d'un véritable hommage : leur dénonciation, bien que tardive et hésitante, de certains abus de la politique sankariste est ainsi mise en exergue, tandis que leur résistance à certains mots d'ordre est louée.

Cette position résulte de l'option majeure du nouveau régime, à savoir sa fidélité au DOP (Discours d'orientation politique) et aux principes fondamentaux de la révolution du 4 août. Dans ce cadre, les CDR, sous une forme et une dénomination qui peuvent évoluer (en mars 1988 les Comités révolutionnaires ont en effet remplacé les défunts CDR), demeurent nécessairement une institution maîtresse de l'architecture politique du pays. Dès le 22 octobre d'ailleurs, leur maintien avait été annoncé à la radio nationale, afin de couper court à des rumeurs insistantes sur leur suppression prochaine : « La rectification étant la forme supérieure de la défense de la révolution, tout porte à croire que les CDR verront leur action s'agrandir pour permettre une réelle redynamisation des structures (5). »

On reste étonné pourtant que ne soient pas abordés des points aussi décisifs que la confrontation dans les campagnes des CDR et de la chefferie traditionnelle, dont ils heurtent de front l'autorité et les méthodes traditionnelles d'encadrement des populations, ou l'incapacité des CDR à résister à l'infiltration d'éléments plus conservateurs de la société (6), ou leur inaptitude à faire appliquer des mesures aussi fondamentales que la réforme agraire et foncière, ou encore leur opposition permanente avec les syndicats, autre pouvoir incontournable de la société burkinabè.

Enfin, il aurait aussi été opportun de s'interroger sur les raisons de l'inefficacité partielle des CDR. Leur faible capacité opérationnelle ne résidait-elle pas dans le fait que, face à une certaine reprise en main de ces structures et à une meilleure canalisation des bonnes volontés en leur sein, le manque crucial de moyens et de compétences restait énorme alors que croissaient les responsabilités (7).

(5) *Bulletin quotidien d'Afrique*, 23 octobre 1987.

(6) R. Otayek, « Le changement politique et constitutionnel en Haute-Volta », *Année*

africaine, 1983, Paris, Pedone, 1985, p. 104.

(7) « Faut-il aider sankara ? », *Géopolitique africaine*, octobre 1987, p. 82.

Toute l'ambiguïté de ce *Memorandum*, critique d'un homme plus que d'un système dont il semblait pourtant l'incarnation, transparaît dans ce bilan sibyllin du rôle des CDR et dans la critique modérée que leur adresse le nouveau pouvoir. En affirmant sa certitude que tout le « peuple militant et notamment sa fraction armée », était prêt à défendre les acquis de la révolution et donc à en poursuivre les objectifs au sein de la rectification, le Front populaire semble réhabiliter les CDR et crée ainsi une ouverture nécessaire à la réconciliation nationale.

De façon tout aussi surprenante, le *Memorandum* n'est guère plus explicite sur le rôle des *syndicats*. Si le Front populaire condamne sévèrement les tentatives antérieures de liquidation des syndicats, il laisse en suspens sa propre analyse de leur rôle réel dans l'évolution politique du régime de Sankara, et se contente de dénoncer brièvement leur « économisme et anarcho-syndicalisme ». Il prépare cependant l'avenir en affirmant une attitude conciliatrice : respect des libertés syndicales et reconnaissance de ces formations en tant qu'« organisation autonome des travailleurs ». Là encore, on note la singulière prudence des nouveaux dirigeants et leurs appels en direction d'une composante militante et active de la société burkinabè, dont l'aliénation pourrait s'avérer fatale.

L'analyse faite dans ce *Memorandum* de la politique de contrôle de la société civile porte essentiellement sur les déviations fonctionnelles des structures d'encadrement. Elles sont interprétées comme la marque d'une organisation défaillante et comme un effet pervers des méthodes de gouvernement de la direction politique. La critique apparaît donc virulente sur certains points, réprouvant notamment les excès de l'emprise de l'État sur certaines formes d'organisation de la base et la pratique de la confrontation comme mode de règlement des conflits. Elle reste singulièrement floue cependant sur d'autres aspects également significatifs, par exemple sur les relations à développer entre les trois piliers de la société d'avant 1983 (chefferie, syndicats, élites urbaines) et les éléments révolutionnaires fondateurs d'une société nouvelle. Et de fait, soucieux de préserver des possibilités d'ouverture vers un éventail élargi de la société civile (8), le Front populaire semble surtout attentif à ne point heurter les groupes sociaux influents, tout en ne se dédiant pas de son mot d'ordre initial, qui prône la fidélité au processus révolutionnaire engagé le 4 août 1983, ainsi que le souligne le thème récurrent de la « rectification ».

Une autre question majeure est laissée dans l'ombre : « Une fois accomplie la "révolution au sommet", l'équipe Sankara (fut) confrontée à la question de "comment déclencher la révolution en

(8) S. Smith, « Le nouveau pouvoir a-t-il remplacé le pouvoir traditionnel », *Libération*, 15 février 1988, p. 21.

bas" ? (9) » Les CDR furent l'instrument privilégié d'un « révolutionnaire pressé » confronté à une société que semblaient paralyser les conservatismes nés de l'organisation lignagère et de la structuration sociale. Le façonnement à marches forcées de « l'homme nouveau » a suscité à la ville et, peut-être plus encore dans les campagnes, de vives résistances et d'innombrables pratiques de contournement dont l'analyse reste à faire.

Ce dérapage illustre incontestablement un défaut de réflexion sur les conditions d'une transition politique en Afrique noire, particulièrement sur le *problème des alliances* dans un contexte d'inaboutissement des conflits de classe. P. Labazée affirme à juste titre que la faiblesse de l'expérience révolutionnaire burkinabè fut d'abord celle du renversement des alliances sociales (10). R. Otayek s'interrogeait déjà il y a trois ans sur la constitution d'un nouveau bloc hégémonique (alliance paysanne), la qualifiant de « rupture la plus radicale qui sous-tend l'ensemble du projet politico-économique du CNR (11). Cl. Gabriel résume bien le problème aujourd'hui en se demandant si la révolution des « damnés de la terre » pouvait se passer des syndicats et des salariés de la ville (12). Il semble, en tout état de cause, qu'on se soit assez vite retrouvé, au Burkina, dans un cas de figure somme toute classique en Afrique noire : « des minorités urbaines "d'avant-garde" ne puisant leur soutien ni dans les masses paysannes archi-dominantes (numériquement), ni dans une classe ouvrière encore embryonnaire » (13).

Faut-il s'étonner que le *Memorandum* soit resté à peu près muet sur cette question des alliances ?

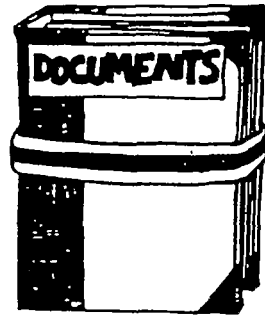
(9) Cl. Gabriel, « Thomas Sankara renversé », *Inpécior*, 252, 2 novembre 1987, p. 18.

(10) P. Labazée, « L'encombrant héritage de Thomas Sankara », *le Monde diplomatique*, novembre 1987, p. 15.

(11) R. Otayek, « Avant-propos », *Politique africaine*, 20, décembre 1985, p. 8.

(12) *Op. cit.*, p. 20.

(13) Z. Laïdi, *op. cit.*.



Cette crise politique n'était que le reflet d'un profond marasme économique et social auquel avait conduit la politique volontariste impulsée par le président du CNR, le capitaine Thomas Sankara depuis environ deux ans.

Ainsi, les maux de notre société néo-coloniale plutôt que d'être amoindris, n'ont connu souvent qu'une apparente régression, malgré l'immense mobilisation populaire dès le lendemain du 4 août 1983, connaissant même parfois une résurgence nouvelle et amplifiée.

Le présent mémorandum se veut une analyse critique de la situation interne qui s'est développée au sein de la Révolution démocratique et populaire (RDP); une Révolution qui a triomphé en l'absence de l'organisation d'avant-garde de la classe ouvrière et qui se devait forcément de résoudre prioritairement et correctement cette question politique et organisationnelle de l'unité des révolutionnaires et de leur constitution en parti, question qui pose en réalité celle de la direction conséquente de la Révolution.

Origine de la déviation

Il fut créé le Conseil national de la révolution, un organe de direction dont la nature, la composition, les attributions et le fonctionnement étaient des plus imprécis...

Le CNR constituait cependant un bien curieux Front dans la mesure où l'adhésion des organisations politiques se faisait sur la base de la représentation bien limitée, alors que celle des militaires se faisait sur des bases non définies mais apparemment individuelles. Par ailleurs, il n'y avait en réalité au sein du CNR aucune différence entre représentants d'organisations et individus. Les uns comme les autres étaient sur le même pied d'égalité et les représentants des organisations étaient appelés à agir et à réagir à titre individuel.

Créé le 4 août 1983, le Conseil national de la révolution n'a été doté de textes de fonctionnement (statuts, règlement intérieur) qu'en 1985...

Néanmoins, un début d'organisation interne s'amorça en octobre 1985 au sein du CNR avec la création d'un Comité central, d'un Bureau politique et des cellules de base.

Le Comité central comprenait alors quatre représentants de l'Union de lutte communiste-reconstruite (ULC-R) et des éléments militaires au nombre de vingt. Les autres membres du CNR, exclusivement militaires furent organisés en cellules du CNR. Depuis ce moment, seul le Comité central se réunissait hebdomadairement et il n'y eut plus d'Assemblée générale du CNR.

Par ailleurs, en novembre 1986, un élargissement du CNR s'opéra dans la confusion à des individus. Cette intégration de personnes individuelles se fit sans respect des normes statutaires (critères et instances de sélection, stages, etc.) et fut en réalité une manœuvre par laquelle les amis du Président et ses proches accédèrent à l'Organisation et au Comité central. On pouvait y compter notamment la Secrétaire particulière du Président, les éléments de la sécurité présidentielle et des départements techniques de la Présidence...

Quelques résolutions et décisions prises n'étaient point rendues publiques ni appliquées tant que le président du CNR n'y portait (*sic*) un intérêt particulier. Ainsi, les recommandations concernant l'encouragement à la production et à la consommation nationales à travers notamment la création d'une structure spécialisée à même de faire des propositions justes et applicables furent abandonnées au profit d'initiatives spectaculaires et spontanées. Par ailleurs, les critiques faites sur l'organisation et la qualité des cadres de la Présidence furent rejetées dans les faits, au profit du *statu quo*. De même, les propositions du programme de travail de la commission politique qui comportaient la nécessité de faire prioritairement le bilan de la vie du CNR et de sa politique furent séance tenante retirées des points de discussions du Comité central. Et, lorsqu'une idée était retenue, dans la pratique elle était détournée. Tel fut le cas de la lutte contre la corruption, transformée en un spectacle plutôt folklorique et tapageux qui n'aboutit à aucun résultat plausible...

Quant aux réunions du Bureau politique, au début elles furent beaucoup plus rares que celles du Comité central (plus de trois mois d'intervalles parfois). Il ne se réunissait en réalité que de façon exceptionnelle et sur des problèmes exceptionnels. Le président du CNR ne convoquait le Bureau politique que pour se donner une couverture par rapport à certaines décisions prises individuellement et qui posaient ou pouvaient poser des problèmes sur le terrain...

En réalité, le président du CNR, seul habilité à convoquer les réunions des organes dirigeants, les faisait fonctionner selon ses chances de faire adopter ici ou là des propositions particulières. Le président du CNR entreprit d'élargir le Comité central aux chefs de cellules. Mais, cette opération eut pour résultat de dessiller progressivement les yeux de la plupart de ces militants, de démystifier les structures dirigeantes (Comité central, Bureau politique), ainsi que le charisme du capitaine Thomas Sankara. Aussi, l'on comprend qu'à partir d'août 1987, le Comité central ne se soit plus réuni (*sic*)...

Au Bureau politique, le Président disposait de quelques appuis qui lui permettaient d'imposer ses vues. Mais, cela devenant de plus en plus difficile, il se replia en définitive sur son Secrétariat politique créé de toute pièces et sur mesure. Là, se retrouvèrent à une exception près, les

inconditionnels du Président, ses proches collaborateurs au niveau de la Présidence du Faso, « larbinisés » au plus haut point...

L'article 27 des mêmes statuts [ceux du CNR] précise que « la direction est collective à tous les niveaux et la responsabilité individuelle. La discipline librement consentie veut qu'après discussion, les décisions prises soient reconnues et appliquées par tous. La minorité se soumet à la majorité, les organes inférieurs aux organes supérieurs, l'individu à l'organisation ».

Ces justes principes ne furent malheureusement pas respectés dans la vie et le fonctionnement général du CNR et à leur place, s'est développée et pratiquement instaurée une discipline organisationnelle dont la référence essentielle était devenue le président du Conseil national de la révolution.

L'absence de collégialité et de démocratie interne véritables, faisaient que tant qu'une proposition n'était empreinte de la marque personnelle du Président, elle ne pouvait être considérée comme définitivement acquise...

Les manifestations de la déviation

Le premier responsable de l'État se fit le détenteur quasi absolu de tous les pouvoirs et ne conçut devoir rendre compte qu'à sa propre conscience. C'est ainsi qu'au fil des ans, il prit l'habitude de décider en dehors des structures appropriées, de ne pas tenir compte des critiques, objections ou oppositions à ses idées, de refuser de se soumettre à l'avis de la majorité lorsqu'il lui arrivait de faire discuter ses projets. Seul comptait finalement pour lui ce qu'il pense et ce qu'il veut (*sic*). Une telle pratique du pouvoir au sommet ne pouvait qu'étouffer toute vie démocratique au sein du CNR.

Au niveau de l'exécutif, la boulimie du pouvoir amena le Président à vouloir gérer personnellement et directement les départements ministériels à la place des ministres.

La Présidence du Faso était devenue selon l'expression de ses cadres « le centre de conception, de direction et de contrôle de l'État »...

Dépité par la vigilance des organisations politiques révolutionnaires et des responsables honnêtes des structures populaires qui s'opposaient aux intrigues visant à utiliser les forces progressistes de notre pays pour asseoir un pouvoir personnel, le président du CNR se livra sans retenue à une véritable campagne de dénigrement anti-groupe et anti-parti. Alors, il tentera de faire de l'Organisation militaire révolutionnaire (OMR) l'unique pilier de la révolution et du pouvoir. Cette organisation exclusivement militaire qui était pratiquement en hibernation depuis le début de la Révolution démocratique et populaire s'employa à refaire peau neuve à partir d'août 1987 : on s'y attacha à la rédaction de textes fondamentaux qui jusque-là n'existaient pas. Les statuts rédigés précisaient notamment dans leur préambule que « Consciente du rôle historique qu'elle a joué pour le triomphe des tâches de la Révolution et convaincue de la nécessité de l'existence d'une véritable avant-garde, l'Organisation militaire révolutionnaire se fixe comme tâche immédiate de réaliser l'union de la gauche burkinabè en vue de la création du parti marxiste-léniniste »...

Le spontanéisme était la méthode de direction prédominante au sein du CNR, et le volontarisme la ligne politique impulsée par son Président...

Au cours de la 4^e année de la Révolution, on a assisté à une démobilisation chronique des masses au sein des structures populaires (CDR, UFB) ainsi qu'à une déviation anarchiste, policière et militariste de certaines de ces structures. Tel fut notamment le cas de Comités de défense de la révolution (CDR) militairement formés qui s'étaient érigés en organes de terreur et de rançonnement du peuple.

La substitution du centralisme bureaucratique au centralisme démocratique... conduisait les responsables politiques et les structures dirigeantes à user de méthodes fascisantes dans la résolution des contradictions non antagoniques et le dénouement des crises politiques structurelles. Aussi, pour les masses, la démocratie révolutionnaire était devenue synonyme de dictature dirigée contre elles.

Au niveau des structures populaires, les lacunes et insuffisances vécues incombent pour une grande part à l'organe chargé de la coordination : le Secrétariat général national des CDR. La mauvaise organisation du Secrétariat, le culte du bureaucratisme et du larbinisme en son sein, le non-respect du statut général des CDR, ont largement ouvert la porte aux abus dans l'exercice du pouvoir populaire en permettant à des éléments socialement dégénérés et de mauvaise moralité de se livrer impunément à des exactions, à des actes de vandalisme, créant ainsi un sentiment d'insécurité dans leur entourage...

La semaine de la femme tenue en mars 1985 avait permis de définir clairement son rôle et sa place dans la révolution démocratique et populaire... [mais] les militantes de l'UFB étaient réduites aux tâches domestiques lors des assises des structures populaires...

L'aile déviationniste, consciente de sa trahison des aspirations de notre peuple, voulant coûte que coûte supprimer tout foyer de résistance, utilisait l'appareil d'État pour tenter de liquider les syndicats à défaut de les caporaliser. En fait, cette pratique traduisait une négation de la nécessité des syndicats, en tant que forme d'organisation autonome des travailleurs...

Tout cela exprimait une ligne politique de capitulation devant l'impérialisme et la bourgeoisie réactionnaire qui entraîna l'infiltration progressive des éléments de la droite au sein de l'appareil d'État. Ce phénomène s'intensifia à partir de la 3^e et 4^e années (*sic*) de la révolution. Pendant que les révolutionnaires étaient inquiétés, traqués à cause de leur opposition à la dégénérescence du processus, des réactionnaires qui ont fait leurs preuves dans la collaboration néo-coloniale au sein des régimes antérieurs, étaient hissés dans les hautes sphères de la hiérarchie administrative et politique du pays. Le seul mérite de ces derniers était l'étalage de leur servilité courtisane à l'endroit du chef de l'État...

A l'étranger en dehors des hommes avertis, on ne connaissait plus notre révolution : on connaissait un homme. Et puisqu'aujourd'hui cet homme n'est plus, on déduit qu'il n'y a plus de révolution. Cela est bien dommage de réduire la lutte d'un peuple à un individu...

Vis-à-vis des États révolutionnaires amis, la direction du CNR se comportait en « donneur de leçon ». La révolution burkinabè est « pure et dure » et doit constituer l'avant-garde du mouvement révolutionnaire mon-

dial ! L'on se souvient de la polémique qui s'est instaurée entre le président du CNR et le président du FRELIMO, Samora Machel, sur les accords de leçon et n'agissait pas en camarade, procédant à un échange d'expériences. Il en fut de même de ses ingénérances grossières dans les affaires intérieures du Parti éthiopien.

Mais toutes ces erreurs, ces incohérences étaient masquées par les médias impérialistes (ces griots modernes) qui avaient trouvé en Thomas Sankara une « marchandise » qui se vend bien...

La plus grande erreur sur le plan économique réside dans la conception même de l'économie que se faisait l'aile déviationniste. Pour elle, l'économie n'est pas une science. Le président du CNR l'a déclaré publiquement à la 2^e Conférence des CDR à Dédougou en avril 1987. Selon lui, l'économie n'obéit pas à des lois objectives. Elle est l'œuvre des masses qui décident de consommer tel produit ou non. C'est pourquoi la loi de l'offre et de la demande n'existe pas. Une telle conception populiste ravale l'économie à une matière répondant à des humeurs, des caprices et autres considérations d'ordre religieux. Ceci explique pourquoi, il s'était permis de tâtonner, d'improviser en ce qui concerne les décisions économiques.

Ainsi par exemple, il a été décidé de la construction de quatre-vingt-dix magasins populaires, sans étude de marché et malgré l'opposition courageuse de certains techniciens.

A ce jour, bon nombre de ces magasins demeurent fermés. Ceux qui ont été ouverts (péniblement), connaissent de sérieuses difficultés de gestion alors que leur financement a contribué à détériorer dangereusement la situation de la maison mère « FASO YAAR »...

« Tout ce qui sort de l'imagination de l'homme est réalisable par l'homme. » Entendez plutôt par là : « tout ce qui sort de l'imagination du Chef, est réalisable par le Peuple ». Cette absurdité philosophique fut appliquée comme un principe de notre révolution, à la gestion des affaires de l'État. Une telle formule est l'expression achevée du volontarisme dans le domaine économique et c'est au nom de cette « vérité » que l'on tenta d'instituer avec force propagande, le « salaire vital »*, que « Faso Soulgas » fut créée (Société de couture aujourd'hui déficitaire), que les champs collectifs furent institués pour les fonctionnaires, que les Groupements d'intérêt économique (GIE) furent créés par la contrainte, que des barrages furent construits par les populations sans études, ni encadrement technique suffisant. La plupart de ces barrages furent emportés dès les premières pluies. C'est aussi en vertu de cette « idée de génie » que l'usine de fabrication textile (Faso Fani), de plus de huit cent cinquante employés devait être fermée et remplacée par de petites unités artisanales de tissage de coton, etc.

La troisième grande déviation est l'application du principe, « tout ce qui est organisé est bureaucratique et par conséquent lent », reflet du spontanéisme et de l'improvisation dans le domaine économique. Ainsi, pendant que notre peuple réalisait son PPD (Programme de transformations socio-économiques étalé sur 15 mois et qui devait être clos le 31 décembre 1985) des actions anarchiques (initiation d'autres projets) étaient entreprises par les Départements de la présidence du Faso. Aussi, alors que

notre Peuple s'attelaît à réaliser certains projets de son premier Plan quinquennal de développement populaire (1986-1990) et à rechercher des financements pour les autres, les structures de la présidence du Faso parallèlement à l'exécution de ce Plan, confectionnaient d'autres projets hors plan et en recherchaient le financement auprès des bailleurs de fonds avec pour seul argument « technique » : « le président du CNR tient personnellement à ce projet »...

Certaines mesures à caractère social, fondées sur de naïves et bonnes intentions de petit bourgeois révolté devant les horreurs de la société néo-coloniale, ont été engagées malgré les critiques ouvertes de plusieurs camarades et les réserves de la majorité d'entre eux. A la pratique, ces mesures se sont révélées inopérantes et malheureuses...

Tel fut aussi le cas de la lutte contre la mendicité qui a pris le même cours, témoignant ainsi du fait que le CNR, au lieu de s'attaquer aux racines du mal, c'est-à-dire aux causes réelles qui l'ont fait naître, s'en prenait aux simples effets...

L'une des tâches fondamentales de la révolution est la lutte contre l'analphabétisme, l'obscurantisme et pour l'accès à la connaissance, afin de doter les masses populaires, d'une base élémentaire de raisonnement rationnel et scientifique.

[Mais] il n'était possible aucunement de favoriser l'émergence d'une culture nationale et progressiste, en menant le Peuple à la cravache et en l'abrutissant.

La résistance à la déviation

La phase finale de la crise, quant à elle, s'est déroulée dans le cadre de la résistance au sein du gouvernement et de certaines structures populaires... Le président du Faso ne présida plus les réunions hebdomadaires du Conseil des ministres qui se révélèrent, dans les circonstances de l'époque, pratiquement sans objet...

Mais la crise allait éclater au grand jour au sein du gouvernement avec ce qu'on a abusivement appelé « le dossier de l'information » qui a opposé un mois durant le président du CNR à des journalistes : le crime de ces journalistes était d'avoir osé porter au grand jour, la trahison des objectifs de la révolution.

Le 23 septembre 1987, le dit dossier fut introduit par le Président à l'ordre du jour du Conseil des ministres. Le principe de la sanction fut rejeté, mais le Président poursuivit ses intrigues et sanctionna les dits journalistes contre toutes les protestations.

Cependant, lorsque voulant développer sa deuxième tentative d'unification en juin 1987, il fit appel aux organisations membres du CNR, celles-ci demandèrent que l'analyse critique soit faite de la vie du CNR et de la première tentative d'unification en juin 1986.

La mise en œuvre du 2^e processus d'unification allait entraîner un clivage entre les Organisations. Ce clivage a opposé l'ensemble des autres organisations à l'ULC(R) que le président du CNR utilisait à son gré pour saboter le processus unitaire envisagé par les révolutionnaires et impo-

ser sa vision mystique et autocratique de l'unification... Les autres organisations qui l'avaient si bien compris développèrent alors des contacts entre elles (UCB, GCB, ULC) pour créer des conditions favorables à leur rapprochement politique et à l'unité d'action contre la déviation...

Au-delà de l'apathie et de la démobilisation générales... la résistance organisée au niveau des structures s'était caractérisée par des campagnes de rejet des mots d'ordre de la direction...

Ce fut le cas des décisions relatives aux constructions dans les centres urbains qui faisaient obligation de respecter un lot de contraintes fantaisistes avec effet rétroactif...

Le Comité d'université de Ouagadougou (CUO), le Bureau national des élèves, ainsi que la 2^e Conférence nationale des CDR d'universités brillèrent dans cette lutte courageuse de résistance à la déviation.

De toute évidence, les structures populaires ne voulaient plus de ces méthodes autocratiques de direction et de la politique incohérente et dangereuse du président du Faso. Qu'il s'agisse des structures populaires civiles ou militaires, la résistance à ces déviations se traduisit par le refus d'exécuter de nombreux mots d'ordre et le Secrétariat général national des CDR, organe d'exécution des sombres projets du président du CNR, ne put rien contre cette résistance.

L'exacerbation finale de la crise

La réunion de l'OMR du 3 septembre 1987, au cours de laquelle le capitaine Blaise Compaoré et ses compagnons de résistance furent à tort accusés d'être les auteurs de tracts d'opposition au président du CNR, a incontestablement incarné les moments les plus tendus dans les annales de la crise. C'est au cours de cette réunion que le capitaine Blaise Compaoré a publiquement dénoncé l'Organisation militaire révolutionnaire (OMR) comme un regroupement militariste incompétent dans les questions de la mobilisation, de l'organisation et de la sensibilisation du Peuple. Il dénonça également l'arbitraire qui frappait les révolutionnaires non militaires. Mais aucune leçon ne fut tirée de cette réunion qui se termina dans la crispation généralisée...

L'incident de Tenkodogo le 2 octobre 1987 en fut un des multiples rebondissements. En ce jour anniversaire du DOP, le président du Bureau national des étudiants parlant au nom de la Jeunesse dans son ensemble, dénonce publiquement la déviation militaro-fasciste du processus. Le président du CNR considère ce discours comme une attaque contre sa personne et décide de sanctionner l'étudiant qui n'a pourtant été qu'un porte-parole des structures révolutionnaires de la Jeunesse. La crise politique devint alors pratiquement ouverte, quand le Pouvoir révolutionnaire provincial (PRP) du Houet (2^e Province du pays) se prononça publiquement en faveur du discours des structures de la Jeunesse...

La réunion au siège du Conseil de l'Entente, le jeudi 8 octobre 1987 à 19 heures qui avait regroupé les Chefs historiques de la révolution sur convocation du président du CNR et l'atmosphère qui l'a caractérisée, avaient achevé de convaincre que la résolution démocratique de la crise était désormais impossible. L'ordre du jour portait sur la double ques-

tion du discours de la Jeunesse à Tenkodogo et le soutien du PRP du Houet et l'objectif était de chercher un appui pour réprimer. Mais les autres chefs historiques de la révolution, en vertu de leur attachement aux principes organisationnels et à la cause du Peuple (c'est d'ailleurs là leur point de ralliement avec les masses) ont voulu chercher à mieux comprendre le problème et à proposer d'autres solutions tout en affirmant que la tentative de prendre des sanctions était arbitraire...

Les éléments favorables au capitaine Blaise Compaoré seront informés par certains de leurs camarades du Palais de la Présidence des ordres donnés pour un vaste complot dit « opération du 20 heures », complot visant à éliminer le capitaine Blaise Compaoré, le commandant Lingani et le capitaine Henri Zongo...

Cet immonde complot aurait inévitablement engendré une effroyable guerre civile mettant aux prises l'alliance réactionnaire des éléments militaristes (dont les chefs militaires corrompus des unités citées plus haut et des mercenaires à la solde du Président) et l'ensemble de notre peuple militant, notamment sa fraction armée dont la ferveur à défendre les acquis de la révolution est inégalable. Et l'histoire confirme déjà que le président du CNR lui-même n'aurait pu survivre à cette guerre civile...

Les événements du 15 octobre 1987, en dépit de leur caractère tragique et violent, ne peuvent être considérés comme un mal absolu eu égard à leur signification politique et militaire :

— La victoire de la tendance révolutionnaire authentique qui a vainement tout mis en œuvre pour une solution politique de la crise.

— La sauvegarde de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale en écartant le danger d'une guerre civile.

* Salaire vital : prélèvement obligatoire à la source d'un pourcentage du revenu de tout salarié, au bénéfice de son épouse, sous prétexte de garantir la couverture des besoins de base du foyer.